



N° 22 /DGSN/SG.-

Yaoundé, le **06 MAI 2026**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale invite les candidats des listes d'attente des concours directs et spécial des 12 et 26 Avril 2025 pour le recrutement des Elèves-Inspecteurs de Police et des Elèves-Gardiens de la Paix, publiées par Communiqués N°0018, 0019, 0020 et 0021/DGSN/SG/DRH du 05 Mai 2026, à prendre part, le **Mardi 12 Mai 2026 à 07 heures précises**, aux étapes d'incorporation (Visites Médicales, Epreuves Sportives et Enquêtes de Moralité), qui se dérouleront dans certaines Délégations Régionales de la Sûreté Nationale et à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé, selon la répartition ci-après :

❖ Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Littoral (Douala) :

Les candidats Elèves-Inspecteurs de Police et Elèves-Gardiens de la Paix qui ont passé les épreuves écrites dans les Centres d'examen du Littoral et du Sud-Ouest.

❖ Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Nord (Garoua) :

Les candidats Elèves-Inspecteurs de Police et Elèves-Gardiens de la Paix qui ont passé les épreuves écrites dans les Centres d'examen de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord.

❖ Délégation Régionale de la Sûreté Nationale de l'Ouest (Bafoussam) :

Les candidats Elèves-Inspecteurs de Police et Elèves-Gardiens de la Paix qui ont passé les épreuves écrites dans les Centres d'examen du Nord-Ouest et de l'Ouest.

❖ Ecole Nationale Supérieure de Police (Yaoundé) :

Les candidats Elèves-Inspecteurs de Police et Elèves-Gardiens de la Paix qui ont passé les épreuves écrites dans les Centres d'examens du Centre, de l'Est et du Sud.

Les intéressés devront se présenter **à jeun** et munis de la somme de 25000 Francs CFA pour les visites médicales ; de la tenue de sport pour les épreuves sportives ; et des documents ci-après pour l'enquête de moralité :

- L'original du diplôme, ou de l'attestation de réussite, requis pour le concours présenté ;
- L'original et la photocopie de l'acte de naissance ;
- La Carte Nationale d'Identité ou le récépissé de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ;
- La photocopie du récépissé de dépôt des dossiers ;
- Une demie carte photo format 4x4 en couleur.

N.B : S'agissant des candidats au concours spécial pour le recrutement des Elèves-Inspecteurs de Police, ils sont invités à déposer les originaux de leurs diplômes à l'Inspection Générale en charge de la Division Spéciale de Contrôle de Services (**Porte 414**), le **Mardi 12 Mai 2026**./-

**POUR LE DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE
ET PAR ORDRE
LE SECRETAIRE GENERAL**



- BAYA Dominique -
Commissaire Divisionnaire